



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E84369

VALABLE JUSQU'AU 01/09/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/05/2005

Forme juridique : SAS

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2005 B 1233

Siret : 483 121 802 00043

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 20 0291 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 129820941

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 129820941

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : THERMIEPERT

7, RUE DE LONDRES
67670 MOMMENHEIM

Téléphone : 03 88 10 54 55

Portable :

Site Internet : www.thermiexpert.com

E-mail : info@thermiexpert.com

Responsabilité légale :

LENGENFELDER ANDRÉ PRÉSIDENT

Fax : 03 88 10 54 56

Effectif moyen : 44

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/09/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.